



L'offre de vélo de fonction

L'UDPA vous informe

Nous avons analysé l'offre détaillée proposée par la direction d'AXA GO.

Un aperçu succinct avait été présenté en CSE du mois de mars 2024. Nous y voyons plus clair avec les derniers éléments communiqués par AXA GO.

Si la volonté de proposer une offre de mobilité douce et durable est louable, les modalités et les restrictions associées condamnent malheureusement cette offre à nos yeux. Nous pensons que l'adhésion sera faible, et nous le regrettons.

Beaucoup d'interlocuteurs entre vous et votre bicyclette (AXA GO, Zenride, son assureur et le revendeur de cycle proche de votre domicile).

Ne serait-il pas plus simple d'attribuer une subvention ?

Voici les bémols que nous avons noté :



L'éligibilité est annoncée large alors qu'il faut renoncer :

- soit au remboursement des titres de transport (quote-part employeur),
- soit au forfait mobilités durables,
- soit à son véhicule de fonction

Nous nous demandons qui peut être intéressé à abandonner un de ces avantages ?

Un **engagement de 36 mois** est requis, l'indemnité de résiliation est inconnue et ne tient pas compte des aléas de santé qui peuvent arriver.

13. Indemnité de résiliation

En cas de non-respect par le collaborateur de la durée d'engagement de 36 mois, celui-ci s'engage à racheter les équipements au tarif proposé par Zenride ou à payer l'indemnité de résiliation anticipée indiquée sur le bon de confirmation.



En cas de départ, beaucoup d'inconnu sur le prix à acquitter :

7. Que se passe-t-il en cas de départ de la société ?

En cas de départ de la société, votre contrat nominatif sera résilié. Vous avez 2 possibilités :

- Vous souhaitez conserver le vélo : Zenride vous fera alors une offre de rachat du vélo, en prenant en compte les sommes déjà versées.
- Vous ne souhaitez pas conserver le vélo : des pénalités peuvent s'appliquer. Cela ne s'applique pas dans le cas d'une mobilité vers une autre entité du Groupe AXA.

Les conditions détaillées de l'offre sont communiquées au moment de l'inscription.



Juridiquement, vous ne serez locataire de rien du tout (le locataire est AXA GO) mais on vous demande une participation mensuelle.

La **Maintenance** : l'offre intègre une révision annuelle mais c'est uniquement la main d'œuvre. Toutes les pièces d'usures restent à la charge du salarié. L'énumération des pièces d'usure en annexe de la Charte Utilisateur est édifiante !

Annexe 1 – Liste détaillée des prestations non incluses

Les pièces suivantes sont des pièces d'usures :

- Pneumatiques
- Patins ou plaquettes de freins
- Leviers de freins
- Liquide ou câble de freins
- Gaines de freins
- Gaines de vitesse
- Jantes
- Chaîne ou courroie
- Cassette
- Pignons
- Plateau de pédalier
- Galets de dérailleur
- Pédales
- Poignées
- Rubans de cintre
- Axes de roues
- Roue libre
- Pédalier
- Boitier de pédalier
- Fourche télescopique
- Amortisseurs

En fait, avec toutes les pièces d'usure, on peut fabriquer un vélo entier !



Les **Conditions Financières** : avantage pour qui ?

Pour AXA GO :

70% du coût des loyers sur 36 mois compensés par 25 % de réduction d'impôt sur les sociétés et une possibilité de communiquer aussi sur la mobilité vertueuse offerte à ses salariés.



Pour vous :

Réfléchissez, évaluez, calculez si cette offre est intéressante financièrement.

Selon le prix du vélo choisi, vous économiserez entre 23 % et 33% de sa valeur (avec quelques services inclus)... mais vous perdrez le remboursement du transport en commun... qui peut représenter plus que l'économie proposée.